



Paris, le 11 avril 2022

COSMOBILIS intègre le loueur courte durée UCAR et rajoute une nouvelle étoile à sa galaxie !

Projet d'offre publique d'achat simplifiée visant les actions de UCAR

- COSMOBILIS et Jean-Claude Puerto, actionnaire de référence et fondateur de UCAR (Euronext Paris : ALUCR), annoncent avoir franchi une nouvelle étape afin d'accélérer la mise en place d'un acteur européen de référence dans l'auto-mobilité
- Les parties ont signé, le 8 avril 2022, un protocole d'accord portant sur l'acquisition d'un bloc majoritaire du capital de UCAR par COSMOBILIS, au prix de 59,15 € par action, suivie d'une offre publique d'achat simplifiée sur l'intégralité du capital de UCAR, au même prix
- L'acquisition de UCAR permettra au groupe COSMOBILIS de poursuivre sa transformation en complétant son offre de services de mobilité et accélérer son projet de créer un acteur européen intégré d'auto-mobilité
- Cette opération permettra également aux franchisés et partenaires de UCAR d'élargir leur offre de services et de produits pour attirer de nouveaux clients
- Le prix d'achat par action UCAR de 59,15€ représente une prime de 238% par rapport au cours de clôture de l'action au 7 avril 2022 (dernier jour de cotation avant la suspension) et une prime de 248% par rapport à la moyenne pondérée du cours de l'action durant les 60 derniers jours précédant la date à laquelle le cours de bourse a été suspendu
- L'offre a été accueillie favorablement par le conseil d'administration de UCAR et bénéficie également du soutien des principaux actionnaires de UCAR après Jean-Claude Puerto, à savoir AXA IARD France, La Française AM et Innocap (représentant respectivement 14%, 6% et 2% du capital d'UCAR), qui se sont engagés irrévocablement à apporter leurs actions à l'offre
- Le cours de bourse de UCAR a été suspendu le 8 avril 2022, la reprise de la cotation interviendra à l'ouverture des marchés le 12 avril 2022

COSMOBILIS et Jean-Claude Puerto annoncent avoir signé, le 8 avril 2022, un protocole d'accord portant sur l'acquisition de l'ensemble des actions détenues directement et indirectement par Jean-Claude Puerto, représentant 67% du capital, au prix de 59,15 € par action. L'accord prévoit que Jean-Claude Puerto cédera à COSMOBILIS une partie de ses titres représentant 29% du capital de UCAR, et apportera le solde de sa participation (soit 38% du capital) à COSMOBILIS, en l'échange d'actions Cosmobilis, représentant environ 6% du capital.

L'acquisition de ce bloc majoritaire sera suivie par le dépôt obligatoire d'une offre publique d'achat simplifiée portant sur l'intégralité du capital de UCAR. AXA IARD France, La Française AM et Innocap se sont engagés à apporter irrévocablement l'intégralité de leurs titres à l'offre, représentant respectivement 14%, 6% et 2% complémentaires. Au résultat de ces opérations, Cosmobilis bénéficie d'ores et déjà d'engagements portant sur 89% du capital de UCAR, étant précisé par ailleurs que la société détient 8% de ses propres actions qui seront annulées à l'issue de l'offre publique.

Un rapprochement stratégique pour COSMOBILIS.

Quatre mois après l'entrée de Crédit Agricole Consumer Finance au capital de COSMOBILIS, c'est au tour de UCAR d'intégrer l'écosystème du nouvel acteur européen de la mobilité. Ce rapprochement présente un triple objectif : compléter l'offre et la palette de services d'auto-mobilité de COSMOBILIS, créer des synergies entre les 2 organisations et accélérer le développement du réseau.

Le projet de COSMOBILIS s'accélère en intégrant UCAR. Cette nouvelle brique vient compléter l'offre existante du Groupe (location moyenne et longue durée, VTC, services de mobilité...) via l'acquisition d'un acteur de référence de la location courte durée. COSMOBILIS s'appuiera ainsi sur UCAR et capitalisera notamment sur son maillage très fin du territoire français, sa capacité d'animation d'un réseau de franchisés, ainsi que sur sa proximité avec les constructeurs et distributeurs via son offre en marque blanche. Le caractère innovant d'UCAR permettra de développer de nouveaux produits et séduire une nouvelle génération d'automobilistes.

De plus, les succursales et franchisés UCAR pourront désormais compter sur la large palette de services de mobilité de COSMOBILIS pour compléter l'offre auprès de leurs clients actuels.

Les actionnaires de COSMOBILIS, Jean-Louis MOSCA – Président et co-fondateur, Carlos GOMES – CEO et co-fondateur et Crédit Agricole Consumer Finance, partenaire stratégique, accueillent avec enthousiasme UCAR et sa formidable expertise technique et humaine au sein de son éco-système.

Carlos GOMES :

« Nous partageons la même vision d'une mobilité responsable et moderne, opérée par un réseau ancré dans le territoire, et proposant aux clients l'auto-mobilité qui lui convient : la bonne voiture au bon moment pour la bonne durée. L'intégration d'UCAR est une formidable opportunité pour accélérer notre projet. Nous accueillons avec enthousiasme les équipes UCAR qui ont toujours démontré leur professionnalisme et leur capacité d'innovation ».

Jean-Claude PUERTO :

« Pour UCAR que j'ai créé en 1999, cette union marque une nouvelle étape enthousiasmante. La complémentarité des deux groupes et les moyens réunis, permettront d'accélérer le développement d'un acteur de la mobilité puissant, disruptif et responsable.

UCAR est une véritable aventure entrepreneuriale, partagée avec les collaborateurs du Groupe, avec ceux des constructeurs et des concessionnaires automobiles et avec les franchisés. Ensemble nous avons toujours cherché à explorer des territoires inconnus dans le service automobile et au sein de COSMOBILIS, cette aventure va se poursuivre ».

Stéphane Priami, Directeur général adjoint de Crédit Agricole S.A. et Directeur général de CA Consumer Finance
« Crédit Agricole Consumer Finance salue ce rapprochement qui permet à Cosmobilis de compléter son offre et d'étendre son territoire et à UCAR d'élargir sa palette de services d'auto-mobilité. En tant que partenaire stratégique de ce nouvel ensemble, Crédit Agricole Consumer Finance confirme son ambition stratégique de développer le financement automobile et d'encourager les nouvelles mobilités, conformément au projet du Groupe Crédit Agricole ».

COSMOBILIS, leader européen de l'auto-mobilité

Créé en décembre 2021, le groupe COSMOBILIS regroupe les verticales principales de l'auto-mobilité : les concessions de marques, les plateformes en ligne de vente de véhicules, les plateformes d'auto-mobilité (VTC Marcel, Auto-école en ligne En Voiture Simone, l'opérateur B2B Fleetway, et la nouvelle marque de mobilité GOA).

COSMOBILIS vise à offrir à tous ses clients la bonne voiture au bon moment, avec ou sans chauffeur pour la durée de son choix. Le groupe développe pour ce faire un éco-système ouvert aux professionnels de l'automobile partageant la même vision de l'auto-mobilité.

UCAR, spécialiste innovant de la location courte durée

Créé en 1999 par Jean-Claude PUERTO, UCAR s'est toujours positionné sous l'impulsion de son fondateur comme un loueur innovant ; l'entreprise aux 437 agences, spécialisée dans la location en concession automobile, en marque blanche ou sous label UCAR, a notamment lancé la première offre LLD à destination des particuliers, la mise en pension des véhicules et plus récemment a développé une offre d'abonnement flexible.

Prochaines étapes et calendrier indicatif

A l'issue de l'acquisition de l'ensemble des actions UCAR détenues par Jean-Claude Puerto, COSMOBILIS déposera un projet d'offre publique d'achat simplifiée visant le solde des actions UCAR au prix unitaire identique de 59,15 €. Le dépôt de l'offre publique auprès de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) devrait intervenir dans le courant du mois de mai, après réalisation des opérations d'apport de la participation de Jean-Claude Puerto dans UCAR à COSMOBILIS. COSMOBILIS a l'intention de mettre en œuvre un retrait obligatoire à l'issue de l'offre publique. La réalisation de l'offre publique est soumise à la déclaration de conformité de l'AMF.

Le conseil d'administration de UCAR qui s'est réuni le 8 avril 2022, a décidé, conformément aux dispositions de l'article 261-1 I 2°, 4° et II du règlement général de l'AMF, de désigner Finexsi en qualité d'expert indépendant en vue de l'établissement du rapport sur les conditions financières de l'offre publique. En l'absence de comité ad hoc constitué d'administrateurs indépendants, la désignation de l'expert indépendant est soumise au droit d'opposition éventuel de l'AMF conformément aux dispositions de l'article 261-1-1 I et III du règlement général de l'AMF.

Dans le cadre de l'offre publique d'achat simplifiée le Conseil d'administration de UCAR devra rendre son avis motivé sur l'intérêt de l'offre publique et sur ses conséquences pour UCAR, ses actionnaires et ses salariés. Cet avis motivé sera rendu sur la base du rapport établi par l'expert indépendant et sera reproduit dans le projet de note en réponse préparé par UCAR.

Le cours de bourse de UCAR a été suspendu le 8 avril, la reprise de la cotation interviendra à l'ouverture des marchés mardi 12 avril 2022.

Conseils financiers et juridiques

UCAR : Villechenon en tant que conseil juridique.

COSMOBILIS : Rothschild & Co en tant que conseil financier et Bird & Bird / Efficiency en tant que conseils juridiques.

A propos de Ucar Mobility Group

Fondé en 2000, UCAR est un spécialiste de la mobilité, à marque UCAR comme en marque blanche, positionné pour répondre aux nouveaux modes de consommation de l'automobile. Face à l'évolution des modes de vie urbains, à la baisse du pouvoir d'achat, et à une prise de conscience écologique croissante, l'offre innovante d'UCAR est basée sur :

Des tarifs transparents et des prix bas toute l'année au travers de réseaux de proximité.

Une offre digitale originale permettant au plus grand nombre d'accéder à des véhicules neufs grâce aux revenus du partage.

UCAR regroupe près de 100 collaborateurs directs et 400 personnes travaillant dans l'ensemble des réseaux (franchisés et collaborateurs franchisés). Le Groupe est présent en France avec 437 agences et une flotte de près de 8 000 véhicules. En 2021, le volume d'affaires sous enseigne UCAR et réseaux associés était de 67 M€.

UCAR est coté sur Euronext Growth Paris (FR 0011070457 – ALUCR) depuis le 6 juillet 2011.

À propos de COSMOBILIS

Né au carrefour de l'évolution du secteur automobile et de la transformation digitale, le groupe **COSMOBILIS** est un acteur européen de la nouvelle auto-mobilité.

COSMOBILIS est constitué de 5 piliers : la distribution automobile au travers de son réseau de concessions de marque avec son enseigne emblématique BYmyCAR, la distribution automobile digitale au travers de ses plateformes Elite Auto et Proxauto, En Voiture Simone, première auto-école agréée en ligne, FleetWay, spécialiste des solutions d'auto-mobilité à destination des entreprises et GOA, la nouvelle marque du groupe qui proposera des services de mobilité automobile dont les services VTC de la société Marcel. **COSMOBILIS** a récemment renforcé ses fonds propres par une levée de fonds de 100 millions d'euros souscrite par le Crédit Agricole qui est actionnaire du groupe.